

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT ÉDUCATIF - (n° 2332 rectifié)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 64

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 9 *ter*

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'est pas nécessaire dès lors que la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale prévoit qu'une annexe à chaque LFSS comportera tous les dispositifs donnant lieu à des mesures de réduction ou d'exonération.